

Compte-rendu du CSA-D du 21 mars sur les créations et suppressions de poste et du CDEN sur la préparation de rentrée du 1^{er} avril 2025



Mme Hébrard, la DASEN est partie à la retraite en février. Elle est remplacée par M. Pestel, l'ancien DASEN du 64 qui prend ses fonctions le mardi 1er avril. En attendant, c'est Mme Christie, DASEN adjointe qui a assuré la présidence du CSAD et du CDEN.

Les effectifs :

Pour la rentrée 2025, il y aura en Gironde une baisse de 208 élèves (-0.18%) par rapport au constat de rentrée 2024. **La baisse démographique touche principalement les collèges de Gironde (- 667 élèves), alors que les lycées ne sont pas encore touchés (+ 222 élèves). En lycée professionnel et en SEGPA le nombre d'élèves augmente également.**

La DASEN adjointe se félicite de la très légère baisse du nombre d'élèves par classe (de 26,08 à 26 en collège, de 32,5 à 31,85 en lycée). Cependant, la FSU déplore une fois de plus que la baisse démographique en collège ne permette pas une baisse vraiment significative des effectifs par classe. La FSU souligne que 62 % des collèges de Gironde ont un nombre d'élèves par classe supérieur à la moyenne nationale de 26 élèves et que 83% des lycées ont un nombre d'élèves par classe supérieur à la moyenne nationale de 30,3 élèves. Le cas du lycée Daguin, dont les personnels étaient en grève de 1^{er} avril, est donné en exemple. En lycée, certains groupes de spécialité peuvent atteindre les 37 ou 38 élèves. La FSU rappelle que la baisse du nombre d'élèves par classe doit être une priorité pour améliorer les conditions de travail des enseignant.es et les conditions d'apprentissage des élèves. La FSU a également cité l'exemple des collèges de Latresne et de Créon, comptant respectivement 1006 et 1062 élèves. Ces deux collèges sont surchargés et vétustes, les conditions de travail y sont très compliquées.

Lors du groupe de travail préparatoire au CSAD, nous avons alerté les services sur un certain nombre de collèges et de lycées nous ayant fait remonter des problématiques de classes trop chargées.

Les moyens attribués aux établissements

1) Les créations et suppressions de postes

Les services de la DSDEN présentent un solde création / suppression de poste positif de +9 mais qui est en trompe l'œil car de nombreux postes créés sont en réalité des transferts de postes liés à l'ouverture du collège de Montussan et à la montée en effectifs du lycée du Barp et de Créon.

En collège, la DSDEN annonce la création de 52 postes et la suppression de 60 postes, ce qui fait un solde de - 8. Mais en réalité, sur les 52 postes créés, 11 sont liés aux ouvertures et montées en charge du collège de Montussan et du Barp, il ne reste donc plus "que" 41 postes créés. En lycée, la DSDEN annonce la création de 65 postes et une suppression de 51 postes. Mais là encore sur les 65 postes créés 34 le sont pour la montée en charge du lycée de Créon et du Barp.

La FSU souligne donc que, en collège comme en lycée, le nombre de postes créés est donc insuffisant pour faire baisser le nombre d'élèves par classe. Alors que les chef.fes d'établissement mettent de plus en plus la pression aux collègues pour le remplacement de courte durée, la FSU dénonce également le manque de postes pour assurer les remplacements de longue durée. La DSDEN reconnaît des difficultés de recrutement notamment sur les zones excentrées.

En ce qui concerne les compléments de service, la DSDEN présente sa méthode de travail et dit éviter au maximum d'affecter des enseignant.es sur 3 établissements. Les services cherchent à affecter les collègues sur le même type d'établissement et ensuite veiller à éviter un trop grand éloignement entre les établissements. En mars 2024, 258 compléments de service étaient prévus à la rentrée 2025. En mars 2025, 284 compléments de service sont prévus pour la rentrée 2025. La FSU dénonce les réformes, notamment celle du choc des savoirs, en partie responsable de cette augmentation. Enseigner sur plusieurs établissements dégrade les conditions de travail des enseignant.es !

2) Pacte, HSE et RCD

La FSU interroge la DASEN adjointe sur l'enveloppe de Pactes attribuée aux établissements pour la rentrée 2025. Elle ne dispose pas d'informations à ce jour. Elle souligne que 700 nouvelles briques de pacte ont été débloquées pour assurer le remplacement de courte durée jusqu'à la fin de l'année.

La FSU continue à s'opposer au Pacte qui porte atteinte à notre statut et revient souvent à faire de la garderie. La FSU dénonce également la pression mises sur les collègues par certain.es chef.fes d'établissement pour que les collègues ne soient pas absent.e.s, pour rattraper des heures ou pour assurer des remplacements de courte durée.

La FSU cite à la DASEN adjointe quelques exemples :

- une cheffe d'établissement qui affirme à une collègue qu'une heure de cours non assurée pour des raisons personnelles, implique 2h de surveillance d'examen blanc comme rattrapage
- un chef d'établissement disant à des collègues qu'ils doivent rattraper les heures manquées en raison d'un voyage scolaire.

Ces pressions sont inacceptables et doivent cesser !

LA FSU alerte la DSDEN sur les établissements qui relèvent de l'éducation prioritaire (collèges de Bordeaux-Lac, de Belcier, Marguerite Duras de Libourne et collège de Bassens). Nous demandons qu'une attention particulière en termes de DGH et d'effectifs soit portée à ces établissements. Lors du CDEN, Madame Dexpert annonce que le département a adressé un courrier à la ministre de l'Éducation nationale pour appuyer leur demande.

Points divers abordés en CSAD ou en CDEN

UPE2A et ULIS

La DASEN adjointe indique que 3 Ulis sont créées en collège : au collège Alouette de Pessac, au collège les Eyquems de Mérignac et au collège de Bordeaux-Lac.

Deux UPE2A sont ouvertes au collège Manon Cormier de Bassens et au collège Rayet de Floirac. Un poste EFIV est créé au collège de Coutras et au collège les Dagueys de Libourne.

La FSU dénonce le non-respect des textes concernant le nombre d'élèves inscrit.es dans les dispositifs ULIS puisqu'il y a dans la plupart des cas plus de 10 élèves. La FSU dénonce également les effectifs trop chargés en UPE2A.

La FSU interroge la DSDEN pour connaître le protocole et l'accompagnement possible des collègues qui accueillent dans le dispositif UPE2A des élèves porteur.ses de handicap. La réponse est qu'il n'y a pas vraiment de dispositif mais un accompagnement sur mesure qui peut se faire à la demande du chef.fe d'établissement en lien avec le pôle ressource départemental. Si l'établissement est placé en politique de la ville, il peut y avoir également des moyens alloués par la Préfecture.

Mise en place de l'EVARs

La FSU interroge la DSDEN sur l'accompagnement des collègues pour la mise en œuvre du programme ainsi que sur la protection des collègues qui se verraient empêché.es ou menacé.es dans la mise en œuvre de ce programme.

La réponse est que chaque incident doit faire l'objet « d'un fait établissement » signalé par le.la chef.fe de l'établissement. En cas de menace, le personnel se verra proposer la protection fonctionnelle. Un webinaire d'informations académique mené par l'IPR de SVT et conseiller technique avec le DASEN de Gironde à destination des parents aura lieu dans les semaines qui viennent. Des formations vont également être proposées aux équipes pour la mise en œuvre de ce programme et un vademecum sera mis à disposition des personnels.

À noter : la DASEN adjointe nous signale que la majorité des faits établissements concernent maintenant des actes ou paroles, racistes, antisémites et liées au genre (beaucoup plus que des atteintes à la laïcité). Un phénomène qui semble en hausse aussi dans le 1^{er} degré. Ces atteintes aux valeurs de la République sont exponentielles, en particulier en collège.

Classe défense : quelle réalité dans le département ?

Il y a 23 classe "défense et de sécurité globale" cette année. L'ouverture se fait sur demande des chef.fes d'établissement. Il y a actuellement plus de demandes que d'unités mairaines disponibles.

La DSDEN envisage d'ouvrir le partenariat à la gendarmerie, police ou avec les pompiers pour répondre aux demandes. La FSU s'interroge sur ces partenariats, dans un contexte où le discours militariste se développe.

Révision de la carte scolaire sur le secteur Mios – Marcheprime

La FSU a de nouveau fait la demande d'une modification de la carte scolaire. En effet, avec l'ouverture du collège du Barp et la dernière modification de la carte scolaire, le collège de Marcheprime se vide alors que le collège de Mios est saturé. La FSU dénonce le blocage du maire de Mios et conseiller départemental qui refuse toute modification. La FSU insiste : « La féodalité, c'est fini ! ». La FSU 33 a adressé une lettre ouverte à la presse pour demander la révision très rapide de la sectorisation.

Tarifs de cantine en collège pour les élèves et le personnel

Les tarifs de cantine augmentent à la rentrée 2025. Le conseil départemental indique qu'il prend en charge 60 % du coût du repas et qu'un tarif solidaire sera mis en place pour les élèves à la rentrée 2026, comme pour les écoles et les lycées.

La FSU dénonce l'augmentation du tarif de cantine pour les personnels depuis 2022 notamment. Il n'est pas acceptable de faire porter les restrictions budgétaires sur les personnels touchés par un point d'indice gelé et un affaiblissement du pouvoir d'achat. Les personnels ne disposent pas de tickets restaurant !

Les organisations syndicales ont voté unanimement contre le projet de créations / suppressions de poste lors du CSAD et lors du CDEN.